

Éditorial

2010 s'achève sur une série d'interrogations que nous retrouverons sans doute, pour la plupart, l'année prochaine
Parmi celles-ci, et non des moindres, la situation sociale de notre pays.

L'année qui arrive sera une année charnière pour l'entreprise et ses salariés, mais aussi pour les organisations syndicales.

Après la refondation sociale, allons-nous assister à la refondation des activités sociales?

2011 sera une année d'élections professionnelles à France Télécom avec l'important débat sur la gestion des activités sociales et culturelles (ASC).

Déjà, certaines organisations syndicales, avancent leurs pions : '*panier pour tous*' ; '*où je veux quand je veux*'...

Fin 2009, le CCUES croulait sous un déficit de plusieurs millions d'euros. Une dérive budgétaire liée aux vacances adultes et à une gestion hasardeuse par les présidents successifs de la commission ASC du CCUES. Aujourd'hui, une gestion budgétaire plus vigilante permet d'annoncer 10 millions d'euros de budget non consommé, alors que le catalogue de vacances d'été a été clos au printemps et celui d'hiver en été.

On marche sur la tête, un jour c'est les déficits, un autre, des excédents non utilisés.

Une partie de cet excédent sera finalement redistribué, à peine les 2/3, sous forme de chèques vacances attribués aux seuls ouvriers-salariés inscrits, selon le barème suivant :

QF 0 à 2	120 €
QF 3 à 5	100 €
QF 6 à 8	70 €
QF 9 à 12	50 €
QF 13	30 €

La vraie redistribution, est le modèle de gestion, proposé par la **CFE-CGC/UNSA**, en vigueur au comité d'établissement de SCE, qui a permis de distribuer en moyenne 900€ à chaque salariés.

Ce modèle est le seul à assurer équité, justice et équilibre financier.

Négociations DBIS

Entre l'attente et la crainte...

France Télécom a décidé d'ouvrir la négociation sur l'avenir de la classification Dbis.

Pourquoi ouvrir une telle négociation?

En fait, les accords 'branche télécom, CCNT', l'impose de manière régulière.

Les représentants patronaux de l'UNETEL, dont fait parti notre entreprise, ont rappelé à l'ordre France Télécom qui a déjà pris un an de retard sur la date prévue.

Rappel du contexte sur le devenir des Dbis :

- Le 6/12/2006, un avenant à la CCNT, stipule : ' les entreprises disposant d'emplois qui ne peuvent objectivement se positionner ni dans le groupe D, ni dans le groupe E, pourront par accord d'entreprise, créer un groupe Dbis '. Il est complété de la façon suivante : ' à compter du 1^{er} octobre 2007, aucun accord de mise en place de la catégorie Dbis ne pourra plus être négocié dans les entreprises relevant du champ d'application de la présente convention '.

L'avenant précise que les accords Dbis concluent avant 2007 devront faire l'objet d'une négociation d'entreprise trois ans après la signature de celui-ci. La volonté patronale affichée est la suppression du Dbis.

Alors, quel devenir pour nos salariés de droit privé et pour nos grades de fonctionnaire du III1 au III3 ?

Nous avons 3774 Dbis et 11500 fonctionnaires classe III1 à III3 chez France Télécom.

La position de la direction est de conserver le Dbis, **la CFE-CGC/UNSA** revendique le repositionnement des Dbis en E, et pour les classes III le passage en classe IV sur volontariat. A suivre...

Bonnes fêtes de fin d'année à tous



La valse à trois temps...

Les boutiques Photostation et Photoservice, deviennent des franchisés. Peu à peu les boutiques passent à l'Orange.

Cette affichage peut être source de confusion, un client pourra avoir un doute s'il entre dans une boutique France Télécom ou une boutique partenaire.

Les services commercialisés chez les partenaires exclusifs Orange (photoservice et photostation) ne couvrent pas la gamme complète des boutiques France Télécom.

Seules les gammes "mobile" et "internet" sont identiques, il n'en est pas de même pour les services du "fixe" qui ne seront pas commercialisés par les franchisés.

Tout comme les PRO et le SAV qui devront se diriger vers les Espaces Service France Télécom.

On imagine déjà la valse des clients entre les boutiques Orange suivant les offres proposées.

Une pression supplémentaire pour nos collègues des boutiques France Télécom.

Les personnels de Photoservice et Photostation ne seront pas intégrés au groupe.

Il faut savoir que France Télécom a acquit 50% de la Générale de Téléphone (Photoservice, photostation) ce qui lui donne le contrôle économique de l'entreprise. Mais l'entreprise s'est bien gardée de dépasser la barre des 50% pour éviter de prendre le contrôle juridique de la Générale de Téléphone et d'en faire ainsi une filiale. Cette habile manœuvre permettant de ne pas avoir à se préoccuper du personnel de ses partenaires.

Bienvenue au 1016, j'te téléphone et j'te dis quoi...

Un nouveau quand i'vient ds ch'1016, i braie deux fois qd yarive qd i reparrrt...

Après plusieurs appels à candidature infructueux au 1016 de Tours (d'ailleurs toujours d'actualité), on se demande tous pourquoi les collègues doutent des conditions de travail et de convivialité du 1016.....c'est pourtant pas le ch' nord !!!

C'est pourtant pas compliqué de parler ch' timi, on ne dit pas "pardonnez moi, je n'ai pas bien saisi le sens de votre question" mais on dit "hin ?"

- Comment c'est la vie au 1016 ? Tranquille ?

- Dur, dur, dur.....

- il fait froid ?

- En été, ça va...il fait 0...1...mais l'hiver, ça descend, ça descend...moins 10, moins 20, moins 30.

Tu dis je reste couché y te foutent du moins 40, tu vois ?

- moins 40 ???

- c'est le norrrrrrrd !!!

Unité d'intervention (UI)

Radial ou la gestion nationale des personnels techniques en flux tendu

La mise en place des plans 'Radial' est quasi permanente tout au long de l'année. Et à chaque fois, les établissements invoquent des raisons climatiques particulières pour déplacer les personnels d'une UI à une autre ou pour imposer des heures supplémentaires.

L'entreprise découvre qu'il existe des saisons avec son lot d'intempéries (orage, pluie, vent, neige...)

En fait nous assistons à une gestion en flux tendu des personnels techniques.

Oui, Radial c'est bien, s'il y a vraiment une situation d'exception à un endroit donné qui demande une mobilisation d'urgence en nombre.

Non, Radial, qui est un plan de crise, n'est pas fait pour combler en permanence les manques d'effectifs et ni pour réduire un taux de signalisation objectif.

Notre Directeur Général, Stéphane Richard, dès son arrivée à la tête de France Télécom, a bien précisé qu'il fallait remettre notre entreprise dans ses cœurs de métier : le technique en est un.

Nous attendons à la CFE-CGC/UNSA un vrai projet d'entreprise qui prenne en compte : la maintenance de notre réseau cuivre, le développement de la fibre, l'accompagnement des clients à leur domicile, le développement des compétences techniques, l'amélioration continue de notre système d'information et des emplois en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la clientèle.

AD CVL

Tout va bien, ça baigne...

L'emploi dans les boutiques a été le sujet principal du dernier CHSCT de l'ADCVL.

Il faut le reconnaître l'amélioration de l'emploi est perceptible à l'AD, une vingtaine de recrutements sont en cours... Mais nous n'irons pas jusqu'à dire que tout va bien sur ce front, comme veut le faire croire la directrice, qui répète, à qui veut bien l'entendre, la boutade : *'bientôt il y aura plus de vendeurs que de clients'*.

Tout n'est pas rose dans les boutiques de la DT.

Certes à Vendôme, deux CDI sont arrivés, plus un recrutement en cours de conseiller technique, mais les difficultés restent dans certaines boutiques. Par exemple, celle de Nogent-le-Rotrou, les appels à candidature ne sont toujours pas comblés, mais il n'est pas question d'ouvrir les postes en recrutement externe.

Une différence de gestion de l'emploi qui laisse à penser à un traitement différencié suivant le potentiel de durée d'existence des boutiques !

Les postes en boutique sont souvent comblés par des embauches de CDD et apprentis, depuis plusieurs années, **la CFE-CGC/UNSA revendique la priorisation de ces salariés pour les futures embauches en transformant ces contrats précaires en CDI.**

Valeur faciale en hausse...

La valeur faciale des titres restaurant sera revalorisée à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour l'IDF : valeur faciale de 8,82€ avec une participation de FT à 5,29€.

Pour la province : valeur faciale de **7,95€** pour une participation de 4,77€.

La participation de France Télécom est de 60%, mais la hausse est simplement due à un relèvement du plafond de l'URSSAF...

AVSC

GPPARC ou le serpent de mer...

Après de multiples revirements, France Télécom nous propose une nouvelle orientation sur ce dossier.

C'est maintenant la segmentation clients qui va déterminer le parc. Le client sera traité entièrement dans un même parc quelque soit ses cycles de vie, contrairement aux projets précédents.

Autre nouveauté, la réflexion porte sur le choix d'une segmentation clients dans un périmètre de la Direction Territoriale afin de correspondre aux effectifs des plateaux.

Cette nouvelle approche nécessitera une réflexion en unité prenant en compte les compétences et la localisation des effectifs.

CCOR

Y a-t'il un pilote au CCOR ?

Depuis le départ du Responsable de Département au CCOR de Carlotti, nous ne voyons pas l'ombre d'un remplaçant.

Les passagers du vol CCOR sont assis à leur place et attendent le pilote...

Bientôt, un homme entre dans l'avion en uniforme de pilote. Il porte des lunettes noires, il est accompagné d'un chien pour aveugle, et tâte son chemin à l'aide d'une canne blanche !! Il avance dans l'allée, entre dans la cabine de pilotage et referme la porte.

Plusieurs passagers rient nerveusement et tous se regardent avec une expression allant de la surprise à la peur ou au scepticisme. Certains cherchent les caméras cachées. Quelques instants plus tard, les moteurs s'allument et l'avion prend de la vitesse sur la piste. Il va de plus en plus vite et ne semble jamais devoir décoller. Les passagers regardent par les hublots et réalisent que l'avion se dirige tout droit vers le lac qui se trouve en bout de piste. L'avion roule maintenant très vite sur la piste et plusieurs passagers réalisent qu'ils ne décolleront jamais et qu'ils vont tous plonger dans le lac.

Pris de panique, les cris des passagers envahissent la cabine.

A ce moment l'avion décolle tout doucement, sans problème.

Les passagers se remettent de leurs émotions, rient, se sentent ridicules d'avoir été les victimes d'une mauvaise plaisanterie.

Quelques minutes plus tard, l'incident est oublié.

Dans la cabine de pilotage, le pilote tâte le tableau de bord, trouve le bouton du pilotage automatique et le met en fonction. Il dit ensuite au copilote :

" Tu sais ce qui me fait le plus peur ? "

" Non ", répond l'autre

" Un de ces jours, ils vont crier trop tard ..."

Hommage à Leslie Nielsen

Billet d'humeur

Avec le temps, va, tout s'en va...

Lors de l'Orange Campus de Tours, le DRH groupe, a reconnu une erreur du passé....2 ans de trop pour le plan NEXT... *"nous avons appliqué ce modèle deux ans de trop..."*

Pourtant, ces mêmes dirigeants se gargarisent sur la très regrettée période "Bon"...

«Vous pouvez tromper quelques personnes tout le temps.

Vous pouvez tromper tout le monde un certain temps.

Mais vous ne pouvez tromper tout le monde tout le temps.» (Abraham Lincoln).

Impact sur la CPA, Cessation Progressive d'Activité

Ne concerne que les salariés fonctionnaires

A partir du 1er janvier 2011 la Cessation Progressive d'Activité sera abrogée.

Les personnels admis, avant le 1er janvier 2011, au bénéfice de la CPA conservent, à titre personnel, ce dispositif.

Les personnels étant déjà en CPA peuvent, à tout moment et sous réserve d'un délai de prévenance de trois mois, demander à renoncer à son bénéfice.

Incidence pour les Fonctionnaires FT et le TPS

Il semblerait que les agents nés jusqu'au 31 décembre 1953, pourraient continuer de prendre les différents TPS comme aujourd'hui - l'année de naissance faisant foi - mais aucune certitude réelle - **ATTENTION DANGER.**

Agents nés à partir du 1er janvier 1954 et jusqu'au 31 Aout 1954

Seul le choix d'un TPS pour tous pourra leur être proposé. Les 2 premières années seront bien équivalentes à 2 ans temps plein.

Cependant pour un choix de TPS sur 3 ans la valorisation maximum des trimestres pour la pension ne sera que de 2,5 ans. 2 trimestres disparaîtront pour le calcul de la pension, mais les 3 ans seront pris en compte dans le calcul du taux plein (sans décote).

France Télécom indemniserait la sur-cotisation, sous forme de prime, de tous les trimestres mais seuls quatre seront retenus pour le calcul de la pension. Pour ceux qui ont initialisé un TPA !! (la loi sur les temps partiels de la Fonction Publique limite le rachat à 4 trimestres).

Impact pour les parents de 3 enfants

Quelque soit leur année de naissance, les parents de 3 enfants et plus, ayant quinze ans d'ancienneté, 2 mois d'arrêt, **qui déposent une demande avant le 1er Janvier 2011** pour un départ au plus tard le 1er Juillet 2011, bénéficient des conditions de calcul d'avant la réforme 2010.

Les parents (non-discrimination mais nous pouvons penser mère) de 3 enfants et plus, 15 ans de service et s'étant arrêtés au moins 2 mois, nés entre le 1er juillet 1951 et le 31 décembre 1955, ou 50 ans pour ceux qui ont 15 ans de services actifs, continueront à bénéficier des conditions de calcul d'avant la réforme.

Cette possibilité de départ à taux plein à 65 ans est également conservée pour les parents d'enfants lourdement handicapés (avec un taux d'incapacité permanente d'au moins 80%).

Fin de l'avantage départ anticipé pour les fonctionnaires de 3 enfants, 15 ans de service public et un arrêt de 2 mois pour partir à la retraite dès 2011.

Une demande d'amendement est déposée pour les parents qui se sont arrêtés au moins un an dans les trois ans qui ont suivi la naissance d'un de leurs enfants ou en temps partiel et qui ont cotisé un nombre de trimestres minimum.

Impact sur la date prise en compte pour le départ en retraite

Une information qui fait perdre 1 mois de salaire dans certains cas réservé aux fonctionnaires.

La date de départ en retraite se fera pour les fonctionnaires en fin de mois à partir de juillet 2011, tout comme pour les salariés de droit privés.

Il faut savoir qu'aujourd'hui le fait de partir à la retraite le 3 du mois entraînait un paiement complet du salaire pour le mois en cours La rémunération est interrompue à compter du jour de la cessation d'activité.

Cerise sur le gâteau

La réforme des retraites ne remet pas en cause le mode de calcul, fondé sur les salaires des six derniers mois. En revanche, le taux de cotisation sera aligné progressivement (sur dix ans) sur celui du régime général et porté de 7,85% à 10,55%. Ce qui représentera une augmentation moyenne de cotisation de 6€ par mois, chaque année durant cette période.

Cadres et non cadres, toutes vos lettres et plus d'infos :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

- Lettre de l'épargne d'entreprise et l'actionnariat salarié France Télécom-Orange
- Lettre d'Information de l'Observatoire du Stress et des Mobilités Forcées chez France Télécom.

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Alain Schnel DSCO
Daniel Collin DSCA
José Truchon RS CE
Evelyne Trébes DS AVSC
Florence Le Lepvrier DS AD
Maryse Le Martin DS UIN
Georges Giraud DS UIN
Jean-Jacques Jouet DS UICVL
Eric Leduc DS UICVL
Régis Radureau DS CCOR

Cette lettre est éditée par la section DTNOC de la CFE-CGC/UNSA de l'UES France Télécom - Orange.

Responsable de la publication :
Pierre Morville
Coordination éditoriale et maquette :
Alain Schnel & Daniel Collin

Contributeurs : Maryse Le Martin, Alain Schnel, Daniel Collin, José Truchon,...

Pour recevoir cette lettre par voie électronique, écrivez à : aschnel.ds@cfecgc@orange-ftgroup.com

24h/24 et 7j/7 Ligne SOS Salariés

 **N°Azur 0 810 355 355**
PRIX APPEL LOCAL